



La planification de l'immigration
au Québec pour la période 2008-2010

Commentaires du Conseil du patronat du Québec
sur le document de consultation du ministère
de l'Immigration et des Communautés culturelles

*La planification de l'immigration
au Québec pour la période 2008-2010
Septembre 2007*

CPQ – Août 2007

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada
3^e trimestre 2007

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

INTRODUCTION	1
SECTION 1 : OBJECTIFS D’ACCUEIL POUR LA PÉRIODE 2008-2010.....	2
1.1 LA PROPOSITION DU SCÉNARIO DE CROISSANCE ÉLEVÉE	3
1.2 L’ATTRACTIVITÉ DU QUÉBEC	4
1.3 LA RÉTENTION DES IMMIGRANTS D’AFFAIRES.....	5
SECTION 2 : OBJECTIFS D’INTÉGRATION DES IMMIGRANTS	6
2.1 LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES PAR LES ORDRES PROFESSIONNELS.....	6
2.2 L’OFFRE DE SERVICES D’INTÉGRATION	8
2.3 LA PRÉOCCUPATION DE RÉGIONALISATION DE L’IMMIGRATION	9
CONCLUSION	10
LISTE DES RECOMMANDATIONS	11



LE CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) est une association à but non lucratif qui regroupe, depuis bientôt 40 ans, la plupart des associations sectorielles patronales présentes au Québec ainsi que près de 300 entreprises parmi les plus importantes. Il représente ainsi les employeurs de la vaste majorité de la main-d'œuvre québécoise.

Le CPQ intervient sur les principales tribunes où sont débattus des enjeux d'envergure pour l'ensemble de la société québécoise, dans le but de promouvoir les intérêts communs du milieu des affaires, d'où sa devise *Pour avoir l'assurance d'être entendu et défendu.*

Le CPQ sert de canal par lequel les gouvernements sont sensibilisés aux besoins des entreprises québécoises, appelées à évoluer dans un contexte de mondialisation. L'accroissement de la productivité, la valorisation de l'entrepreneuriat, la flexibilité dans l'organisation du travail, la fiscalité des particuliers et des entreprises, la formation de la main-d'œuvre et la reconnaissance des compétences, ainsi que les dossiers relatifs à la santé et à la sécurité du travail sont au cœur de nos préoccupations.

La planification de l'immigration
au Québec pour la période 2008-2010

Commentaires du Conseil du patronat du Québec
sur le document de consultation du ministère
de l'Immigration et des Communautés culturelles
*La planification de l'immigration
au Québec pour la période 2008-2010*

INTRODUCTION

L'immigration joue un rôle important dans le développement économique du Québec, un rôle en passe de devenir crucial. C'est sur cet aspect que le Conseil du patronat du Québec (CPQ) s'attarde dans le présent mémoire, car les besoins actuels et futurs du Québec en matière de main-d'œuvre militent clairement en faveur de l'accueil d'un nombre croissant d'immigrants dans les prochaines années.

Bien que le CPQ se limite aux impacts économiques de l'immigration, il reconnaît que cette question est plus large. Avant tout, l'immigration constitue une aventure humaine d'envergure. Laisser derrière soi un pays, des membres de sa famille, des amis, une situation, exige une bonne dose de courage. Tout exercice de planification de l'immigration doit se faire dans le respect des personnes qui font preuve de tant de courage et laisser les immigrants libres de leurs choix personnels autant que faire se peut. De cette façon seulement pouvons-nous nous assurer, comme société d'accueil, que la dignité des personnes immigrantes est respectée et que la diversité des situations vécues lors de l'immigration est prise en compte.

Dans le respect de ce principe, et compte tenu de sa préoccupation pour le développement économique du Québec, le CPQ aborde plusieurs enjeux de l'immigration. D'abord, en réponse au document de consultation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)¹, il nous semble important de nous prononcer sur les objectifs d'accueil pour la période

¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. *Consultation 2008-2010. La planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010*. Juin 2007. Ci-après dans le texte « le document de consultation ».

2008-2010. Par ailleurs, le choix d'un tel objectif doit s'accompagner de meilleures stratégies pour l'attraction et la rétention des immigrants qualifiés.

Outre les objectifs d'accueil pour les trois prochaines années, des objectifs d'intégration des immigrants devraient être tout autant priorisés. Le Québec ne peut pas se permettre de gaspiller le large bassin de capital humain que représentent ses citoyens les plus récents. Dans la seconde partie de ce mémoire, nous formulons donc quelques recommandations à cet effet. La reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger, la reconnaissance des acquis au sens large, l'offre de services d'intégration ou, encore, les préoccupations du ministère relatives à la régionalisation de l'immigration y seront abordées.

SECTION 1 : OBJECTIFS D'ACCUEIL POUR LA PÉRIODE 2008-2010

En brossant un portrait des impacts économiques et démographiques de l'immigration, le document de consultation du MICC résume bien la situation actuelle du Québec. Essentiellement, le développement économique bénéficie de l'arrivée de nouveaux citoyens, de leur capital humain, de leur expérience respective et de leur ingéniosité, sans oublier que les foyers qu'ils fonderont contribueront aussi par la suite à l'enrichissement collectif.

Certes, l'immigration reçue au Québec, comme partout ailleurs, engendre certains coûts. Par contre, il ne faut pas se forger une opinion de l'immigration sur cette seule base parce qu'il s'agit d'un portrait partiel. Il y a toujours une période d'adaptation, plus ou moins longue, avant qu'une personne immigrante puisse se trouver un travail qui lui convient et qui prend en compte sa formation, ses compétences et son expérience. Pour faciliter cette adaptation, on offre des services d'intégration et un soutien aux familles dont les revenus sont trop faibles tout en garantissant les services sociaux très généreux auxquels les Québécois ont accès. Toutefois, cette période d'adaptation est relativement rapide par rapport à la vie active d'un individu. Rapidement, les coûts de la période d'adaptation font place aux bénéfices d'un citoyen qui participe de plain-pied au marché du travail, qui s'engage dans sa communauté, qui paie des impôts et qui contribue pleinement à sa société d'accueil. Ces bénéfices que retire le Québec de

l'immigration durent bien plus longtemps qu'une simple période d'adaptation. Ainsi, alors que les coûts de l'intégration se concentrent surtout sur le court terme, à moyen et à long termes, les bénéfices sont considérables.

1.1 LA PROPOSITION DU SCÉNARIO DE CROISSANCE ÉLEVÉE

Compte tenu de ces répercussions positives, l'état de l'immigration au Québec n'est pas celui qu'on pourrait souhaiter. La comparaison de l'immigration au Québec avec l'ensemble du Canada permet de comprendre rapidement la situation. Le tableau qui suit offre un aperçu du nombre d'immigrants reçus au Québec et au Canada par catégorie au cours des cinq dernières années.

**Nombre d'immigrants par catégorie
(moyenne annuelle pour la période 2002-2006)**

Catégorie d'immigrants	Québec	Canada	Québec en proportion du Canada
Immigration économique	25 222	137 444	18,4 %
Regroupement familial	9 224	64 703	14,3 %
Réfugiés	6 855	30 411	22,5 %
Autres	590	7 461	7,9 %
Total	41 891	240 023	17,5 %

Source : Données non publiées du MICC.

Un constat s'impose de lui-même. Le Québec est loin de recevoir une part proportionnelle des immigrants arrivant au Canada. En considérant que le Québec pourrait recevoir 25 % des nouveaux arrivants dans l'ensemble du Canada, de 2002 à 2006, ce sont 60 000 immigrants reçus par année au Québec qu'il aurait été nécessaire d'accueillir. Seuls les réfugiés s'approchent de cette proportion de 25 %. Quant au regroupement familial, il s'agit d'une catégorie largement dépendante de l'immigration des années antérieures. Il y a tout lieu de penser que l'augmentation du nombre de nouveaux arrivants dans les prochaines années augmentera aussi la proportion du Québec dans cette catégorie.

L'objectif des 25 % correspond à la position du CPQ depuis plusieurs années². En se fixant l'objectif d'accueillir le quart des immigrants économiques reçus au Canada, le Québec peut s'assurer de contribuer pleinement à sa croissance économique à court et à long termes. L'impact sur le regroupement familial permettra vraisemblablement au Québec de se rapprocher aussi de cette proportion pour le total des immigrants reçus, toutes catégories confondues. Précisons qu'en regard des scénarios proposés à la fin du document de consultation, le scénario 5 de croissance élevée de l'immigration est celui qui se rapproche le plus de l'objectif proposé par le CPQ.

Recommandation n° 1

LE CPQ RECOMMANDE D'ACCUEILLIR EN MOYENNE 25 % DES IMMIGRANTS ÉCONOMIQUES REÇUS PAR LE CANADA PAR ANNÉE POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES ET QUE LE GOUVERNEMENT VISE, EN CONSÉQUENCE, L'ACCUEIL DE 60 000 IMMIGRANTS EN 2010 (SCÉNARIO 5 DE CROISSANCE ÉLEVÉE DE L'IMMIGRATION).

1.2 L'ATTRACTIVITÉ DU QUÉBEC

Se fixer un objectif implique de se donner les moyens pour l'atteindre. Or, étant donné la concurrence croissante entre les pays pour attirer l'immigration économique, le Québec doit se préoccuper de son attractivité pour les immigrants. Tout d'abord, les processus d'immigration ne doivent pas décourager les candidats potentiels. Au contraire, ils doivent prendre en compte la diversité des situations des immigrants où presque chaque cas est unique. La grille de sélection par exemple doit être à la fois claire pour tous et souple dans les cas particuliers, éviter les critères rigides et pouvoir s'adapter à la réalité changeante du monde du travail québécois. Enfin, si on souhaite atteindre des objectifs d'immigration à la hausse dans les prochaines années, il est particulièrement souhaitable de faire ce travail de révision des processus rapidement.

² CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC. *Mémoire présenté à la Commission de la culture sur le document de consultation intitulé L'immigration au Québec de 2001 à 2003 - Un choix de développement*, août 2000.

Commentaires du Conseil du patronat du Québec sur le document de consultation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
La planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010 / Août 2007

Recommandation n° 2

LE CPQ RECOMMANDE QU'UNE RÉVISION DES PROCESSUS D'IMMIGRATION POUR LES TRAVAILLEURS QUALIFIÉS SOIT MENÉE RAPIDEMENT EN REGARD DE L'OBJECTIF D'ACCUEIL CHOISI ET QUE LES CRITÈRES DE SÉLECTION SOIENT SOUPLES POUR S'ADAPTER À LA RÉALITÉ CHANGEANTE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC.

1.3 LA RÉTENTION DES IMMIGRANTS D'AFFAIRES

Enfin, le recrutement d'immigrants économiques doit s'accompagner d'un effort de rétention. Les taux de présence des immigrants économiques entre 1996 et 2005 montrent que moins du tiers³ des immigrants d'affaires demeure au Québec, un taux d'autant plus faible que toutes les autres catégories affichent des taux de présence dépassant les 80 %. Il est souhaitable d'augmenter le recrutement de travailleurs autonomes, d'entrepreneurs et d'investisseurs pour les accueillir au Québec. Toutefois, les efforts en ce sens ne seraient pas efficaces sans des efforts de rétention de la même ampleur.

Le cas des immigrants investisseurs est particulièrement riche en enseignement. Ces derniers représentent 70 % des admissions de l'immigration d'affaires. Depuis plusieurs années, le CPQ s'est montré critique au regard de l'impact de la taxe sur le capital sur ce programme. Avec le dernier budget du Québec et l'abolition prévue de la taxe sur le capital, la situation devrait s'améliorer. Cependant, les efforts ne doivent pas s'arrêter là.

Il nous semble important de prendre conscience que la prospérité économique d'une société agit sans conteste comme un puissant facteur de rétention, sinon le principal. Une forte croissance économique procure les occasions d'affaires nécessaires aux nouveaux arrivants pour démarrer des projets et prospérer dans leur société d'accueil. Sachant que l'immigration participe aussi à la croissance économique, il y a là un « cercle vertueux » dont le Québec peut profiter. Les efforts sur le plan des allègements réglementaires pour les entrepreneurs, de

³ Le taux de présence exact des gens d'affaires immigrants est de 32,7 %. MICC, *Consultation 2008-2010. Caractéristiques de l'immigration au Québec. Statistiques*, juin 2007, p. 40.

réduction de l'impôt des particuliers et de fiscalité intelligente des entreprises favorisent aussi la rétention des immigrants d'affaires. C'est dans cet esprit que le CPQ encourage le MICC dans son intention de mener une réflexion sur la rétention des immigrants investisseurs, tel que le propose le document de consultation⁴.

Recommandation n° 3

LE CPQ RECOMMANDE QUE SOIT MENÉE UNE RÉFLEXION SUR LES MESURES POUVANT INCITER LA RÉTENTION DES IMMIGRANTS INVESTISSEURS AU QUÉBEC, TEL QUE LE PROPOSE LE DOCUMENT DE CONSULTATION.

SECTION 2 : OBJECTIFS D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS

L'accueil et la rétention d'un nombre d'immigrants plus élevé entraînent certainement plusieurs défis, d'abord et avant tout en matière d'intégration. Sur le plan économique, et sans doute sur le plan social aussi, la meilleure intégration possible passe par un emploi. Pour une intégration économique réussie, plusieurs éléments semblent incontournables : la reconnaissance des diplômes et autres acquis des immigrants, les services d'intégration et, finalement, le libre choix de la région d'établissement.

2.1 LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES PAR LES ORDRES PROFESSIONNELS

L'intégration des immigrants aux ordres professionnels fait l'objet d'un effort particulier au MICC, et il se doit d'être souligné. La conclusion d'ententes avec plusieurs ordres permet à un nombre croissant d'immigrants de voir leur bagage de formation reconnu et ainsi peuvent-ils contribuer pleinement à la prospérité du Québec. Le CPQ encourage le gouvernement du Québec à poursuivre ses efforts en ce sens. De même, il encourage les ordres professionnels à se préoccuper de cette question importante. Sans compromettre la qualité des services professionnels auxquels s'attendent les Québécois, il y a tout lieu de trouver des solutions

⁴ Document de consultation, p. 47.

rapides et des parcours adaptés pour les nouveaux arrivants désirant faire reconnaître leurs aptitudes professionnelles.

Les standards de qualité soutenus par les ordres professionnels sont souhaitables. Par contre, il est clair que le refus de reconnaître un diplôme obtenu à l'étranger entraîne des conséquences néfastes non seulement pour le titulaire, mais aussi pour la société dans son ensemble. Le capital humain détenu par les immigrants qualifiés doit être pleinement mis à contribution. L'inverse entraîne une destruction de ce capital en pure perte, nuisant du coup à l'intégration et à la prospérité économique. De même, ce capital humain s'érode si la reconnaissance d'un diplôme tarde trop longtemps.

Selon une étude de Jean Renaud et Tristan Cayn, ce sont 50 % des nouveaux arrivants qui obtiennent un premier emploi qualifié après un an de résidence. Par contre, cette proportion plafonne à 68 % après 5 ans⁵. Ce n'est pas suffisant, surtout si l'on considère à l'inverse que 32 % du capital humain des immigrants sont perdus pendant cette période et que les chances de voir leurs diplômes reconnus diminuent avec le temps. Il y a place à l'amélioration.

Dans les cas où les qualifications des immigrants ne rencontrent pas les standards québécois, il y a lieu de s'assurer qu'un immigrant diplômé puisse suivre un parcours menant à une qualification suffisante. En lui offrant de compléter certains cours ou certaines formations, on s'assure qu'il dispose toujours d'une porte ouverte qui l'amène à combler ses lacunes jusqu'à parvenir à la reconnaissance de son diplôme et au droit de pratique.

Recommandation n° 4

LE CPQ ENCOURAGE LE GOUVERNEMENT AINSI QUE LES ORDRES PROFESSIONNELS À POURSUIVRE LEURS TRAVAUX EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES OBTENUS À L'ÉTRANGER EN PRÉVOYANT DE TOUJOURS OFFRIR UNE OPPORTUNITÉ À CHAQUE IMMIGRANT DE COMBLER SES LACUNES JUSQU'À L'OBTENTION D'UNE ÉQUIVALENCE.

⁵ RENAUD, Jean et CAYN, Tristan. *Un emploi correspondant à ses compétences? Les travailleurs sélectionnés et l'accès à un emploi qualifié au Québec*, étude réalisée pour le compte du MICC, mars 2006, 53 pages.

2.2 L'OFFRE DE SERVICES D'INTÉGRATION

L'intégration des immigrants à la société québécoise et au marché de l'emploi passe par une offre de services d'intégration efficace et diverse. La connaissance du français, des institutions québécoises, des lois et des règlements, des étapes à suivre pour se lancer en affaires et des exigences courantes des employeurs ou de la culture du travail au Québec sont tous des aspects importants. Cette énumération n'est toutefois pas exhaustive et, surtout, chaque nouvel arrivant présente des besoins différents, selon qu'il a déjà résidé au Québec ou non, selon qu'il vient rejoindre des membres de sa famille installés ici depuis plusieurs années, etc. Qui plus est, les besoins évoluent, tant du côté des immigrants que des employeurs qui recherchent des qualifications de plus en plus sophistiquées. Le document de consultation reconnaît d'ailleurs qu'il « faudra continuer d'améliorer et de diversifier l'offre de service »⁶. Dans cette perspective, le CPQ est d'avis qu'il faut repenser l'offre de services d'intégration pour répondre à une demande de plus en plus diverse et y offrir des solutions plus pointues.

Il est de la responsabilité du gouvernement de s'assurer que des services soient offerts et même de contribuer au financement de ces services afin d'assurer l'intégration des immigrants qui disposent de peu de moyens à leur arrivée ici. Sa responsabilité est fort importante. Elle ne s'étend toutefois pas à assurer obligatoirement la *prestation* de ces services. Le travail des organismes partenaires qui se situent près des besoins constitue une expertise précieuse.

La prestation de services pourrait toutefois être étendue et diversifiée par un moyen simple et efficace qui consiste à confier directement aux immigrants la décision des services d'intégration qu'ils requièrent et du fournisseur approprié. La part publique de financement pour ces services suivrait chaque immigrant là où il déciderait d'aller. On peut envisager que pour certains services, comme l'apprentissage du français, la qualité du service soit contrôlée *a posteriori* par des examens uniformes permettant d'évaluer le plus objectivement possible le niveau atteint. Cette solution présente l'avantage de mieux prendre en compte les besoins

⁶ Document de consultation, p. 32.

diversifiés des immigrants, de permettre l'adaptation rapide des services offerts aux nouveaux besoins et de respecter le principe du libre choix des immigrants. Finalement, il y a tout lieu d'espérer que les délais d'attente seraient réduits. Selon les données du MICC, encore 24 % des immigrants attendent plus que l'objectif de délai maximal de 65 jours en francisation.

Recommandation n° 5

LE CPQ RECOMMANDE QUE SOIENT FAVORISÉES LA DIVERSIFICATION ET L'ADAPTATION DES SERVICES D'INTÉGRATION ET, À CETTE FIN, QUE SOIT EXPLORÉE LA POSSIBILITÉ DE FINANCER CHAQUE IMMIGRANT EN LUI LAISSANT LE LIBRE CHOIX QUANT À SES BESOINS EN SERVICES D'INTÉGRATION ET À L'ENDROIT OÙ IL OBTIENDRA CES SERVICES.

2.3 LA PRÉOCCUPATION DE RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION

Le document de consultation fait état des préoccupations de certains acteurs socioéconomiques au regard de la concentration urbaine de l'immigration, particulièrement dans la région métropolitaine de Montréal qui accueille 83 % des Québécois nés à l'étranger. D'une part, on souligne la responsabilité particulière que fait porter cet état de fait à la région de Montréal. D'autre part, on note que certains acteurs demandent « que le gouvernement favorise une répartition plus équilibrée de l'immigration sur le territoire québécois »⁷.

Selon le CPQ, il n'est pas de la responsabilité du MICC de déterminer où s'établissent les immigrants. Bien au contraire, le choix du lieu d'établissement doit être exclusivement celui des nouveaux arrivants. D'un point de vue moral, on ne voit pas pourquoi les immigrants les plus récents ne jouiraient pas du même privilège que les autres Québécois de s'établir là où ils le jugent le plus approprié. Par ailleurs, le CPQ a déjà exposé sa préoccupation dans les pages précédentes sur l'attractivité du Québec auprès des immigrants, et nous sommes d'avis que retirer cette liberté aux nouveaux arrivants nuirait à cet objectif.

Finalement, le gouvernement n'est pas le mieux placé pour anticiper la complexité des décisions d'établissement. Les impacts du choix de la région d'établissement sur l'intégration

⁷ Document de consultation, p. 34.

varient trop d'une personne à l'autre. Lutter contre la concentration de l'immigration, perçue à tort comme une forme de « ghettoïsation », pourrait par exemple empêcher la participation aux activités économiques ethniques comme les commerces de détail visant la clientèle d'une communauté culturelle. Or, cela peut constituer au contraire une excellente voie d'intégration en emploi et permettre aux nouveaux arrivants de tisser des liens sociaux en plus de participer à la prospérité économique générale. L'établissement au sein d'une communauté de même origine n'est sans doute pas une panacée pour tous, mais il peut favoriser une meilleure intégration en emploi pour certains.

En pratique, le CPQ croit que le gouvernement peut servir d'intermédiaire pour s'assurer que les immigrants connaissent les possibilités de s'établir en région et que les régions connaissent les stratégies d'attraction des immigrants lorsqu'elles le souhaitent, ou lorsque certaines industries se trouvent à court de main-d'œuvre qualifiée. Son rôle n'est pas de désigner une région d'accueil et la décision finale doit demeurer celle des individus. D'autre part, si Montréal reçoit une part importante de l'immigration récente, cette responsabilité particulière doit être prise en compte dans les services offerts, ce qui serait le cas dans un système décentralisé comme celui que nous proposons d'explorer où le financement gouvernemental suivrait la décision de chaque individu.

Recommandation n° 6

LE CPQ RECOMMANDE QU'EN MATIÈRE DE RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION, LE GOUVERNEMENT SE CONTENTE DE FAIRE CIRCULER L'INFORMATION PERTINENTE ENTRE LES IMMIGRANTS ET LES RÉGIONS DÉSIRANT LES ACCUEILLIR TOUT EN LAISSANT AUX INDIVIDUS LE LIBRE CHOIX DE LA RÉGION OÙ ILS S'INSTALLENT.

CONCLUSION

Sur la base de sa préoccupation pour le développement économique, le CPQ est d'avis qu'il faut augmenter nos objectifs d'accueil en matière d'immigration économique pour la période 2008-2010. Les recommandations qui sont formulées dans le présent mémoire, et qui sont colligées en fin de document, découlent toutes de notre préoccupation pour l'amélioration du recrutement, de la rétention et de l'intégration des immigrants. Ainsi pouvons-nous collectivement nous assurer du plein apport de l'immigration à la prospérité actuelle et future du Québec.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1

Le CPQ recommande d'accueillir en moyenne 25 % des immigrants économiques reçus par le Canada par année pour les trois prochaines années et que le gouvernement vise, en conséquence, l'accueil de 60 000 immigrants en 2010 (scénario 5 de croissance élevée de l'immigration).

Recommandation n° 2

Le CPQ recommande qu'une révision des processus d'immigration pour les travailleurs qualifiés soit menée rapidement en regard de l'objectif d'accueil choisi et que les critères de sélection soient souples pour s'adapter à la réalité changeante des entreprises du Québec.

Recommandation n° 3

Le CPQ recommande que soit menée une réflexion sur les mesures pouvant inciter la rétention des immigrants investisseurs au Québec, tel que le propose le document de consultation.

Recommandation n° 4

Le CPQ encourage le gouvernement ainsi que les ordres professionnels à poursuivre leurs travaux en matière de reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger en prévoyant de toujours offrir une opportunité à chaque immigrant de combler ses lacunes jusqu'à l'obtention d'une équivalence.

Recommandation n° 5

Le CPQ recommande que soient favorisées la diversification et l'adaptation des services d'intégration et, à cette fin, que soit explorée la possibilité de financer chaque immigrant en lui laissant le libre choix quant à ses besoins en services d'intégration et à l'endroit où il obtiendra ces services.

Recommandation n° 6

Le CPQ recommande qu'en matière de régionalisation de l'immigration, le gouvernement se contente de faire circuler l'information pertinente entre les immigrants et les régions désirant les accueillir tout en laissant aux individus le libre choix de la région où ils s'installent.